

14ème législature

Question N° : 22789	De M. Lionel Tardy (Union pour un Mouvement Populaire - Haute-Savoie)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social		Ministère attributaire > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social
Rubrique > formation professionnelle	Tête d'analyse > apprentissage	Analyse > utilisation des machines dangereuses. réglementation.
Question publiée au JO le : 02/04/2013 Question retirée le : 03/12/2013 (retrait à l'initiative de l'auteur)		

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les problèmes que rencontrent encore les organismes de formation pour obtenir des dérogations permettant à des jeunes mineurs d'utiliser des machines dites dangereuses, dans le cadre de leur formation. Il souhaite connaître les mesures qu'il entend prendre pour lever les derniers obstacles, et le délai dans lequel il compte prendre les mesures réglementaires nécessaires.